



Moulins, le 18 juin 2019

ERRATUM COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de coordination entre le service des ASVP de la ville de Montluçon et les forces de sécurité de l'Etat

Marie-Françoise LECAILLON, préfète de l'Allier, Frédéric LAPORTE, maire de Montluçon, Julie BERNIER, procureure de la République près le tribunal de grande instance de Montluçon et Bertrand BUISSON, chef de la circonscription de sécurité publique, signeront une convention de coordination entre le service des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de la ville de Montluçon et les forces de sécurité de l'État, **mercredi 19 juin 2019 à 18h00 à la sous-préfecture de Montluçon.**

Cette convention rappelle la répartition des compétences entre la police nationale et les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) afin de répondre aux besoins en matière de sécurité.

Elle précise :

- la nature des missions des ASVP : surveillance des établissements scolaires, surveillance des bâtiments municipaux, gestions des événements de voie publique organisés par la mairie, surveillance du stationnement, lutte contre les pollutions, déjections canines et dépôts sauvages.
- les modalités de la coordination des services : échanges d'informations, moyens engagés ...
- la durée de la convention : conclue pour une durée de 3 ans, elle est renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties.

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00